



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage , Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Training and Specialized Services Division/Division de

la formation et des services spécialisés

Terrasses de la Chaudière 5th Floo

Terrasses de la Chaudière 5e étage

10 Wellington Street,

10, rue Wellington,

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet End-to-End Learning Service	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0103-166712/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W0103-166712	Date 2019-03-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZH-141-34608	
File No. - N° de dossier 141zh.W0103-166712	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-04-24	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Paul	Buyer Id - Id de l'acheteur 141zh
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9621 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification de l'invitation à soumissionner 002

Cette modification vise à corriger des erreurs d'administration, à poster des questions et à obtenir des réponses et à prolonger la date de clôture de la sollicitation.

La date de clôture de l'invitation est par la présente changée en:

Le 24 avril à 14 h (heure avancée de l'Est)

- Q.8 Reportez-vous à la partie 7.1.2.F - Autorisation de tâches (AT) à la page 14. Le processus d'AT qui y est décrit comprend un renvoi aux documents justificatifs qu'il faut présenter à l'appui de chaque ressource proposée. Selon la formulation actuelle, la qualification de la catégorie de ressource est incluse dans le calendrier d'approbation de l'AT. Toutefois, rien n'indique combien de temps avant la date prévue de début de la tâche le chargé de projet communiquera l'AT à l'entrepreneur. Selon le calendrier actuel, ce dernier ne dispose que de 14 jours civils pour fournir le coût total estimatif de l'exécution de la tâche et proposer les ressources nécessaires à l'exécution des travaux. Le soumissionnaire fait donc respectueusement les demandes suivantes.**
- a. **Après l'attribution du contrat, mais avant l'attribution de la tâche, l'État permettrait-il à l'entrepreneur de demander l'approbation préalable de toutes ses ressources actuelles conformément à l'appendice 2 de l'annexe A (exigences) afin de réduire tout retard dans la réponse aux demandes de tâches?**
 - b. **Combien de temps avant la date prévue du début de la tâche, le chargé de projet remettra-t-il l'AT à l'entrepreneur ?**
 - c. **Le Canada a-t-il l'intention de faire en sorte que la réponse de l'entrepreneur à chaque AT comprenne les ressources désignées ou suffit-il de fournir seulement le coût total estimatif total de l'exécution de la tâche ou de la tâche révisée et une ventilation de ce coût conformément à l'annexe B, c.-à-d. le niveau d'effort pour les catégories de ressources requises ainsi que les dépenses directes pour accomplir cette tâche ?**
- R.8
- a. Non. Veuillez fournir les renseignements sur les ressources indiquées dans la demande de propositions (DP).
 - b. Il n'existe pas de période fixe à laquelle nous pouvons fournir une date de début de tâche. Nous ferons de notre mieux pour fournir celle-ci dans l'autorisation de tâche ainsi que pour fournir une date approximative.
 - c. La partie F3 indique les exigences pour les ressources nommées. Veuillez fournir les renseignements indiqués dans la DP.
- Q.9 Reportez-vous à la partie 14.0 - Démarrage de l'Annexe A - Énoncé des travaux (EDT). Elle stipule que l'entrepreneur est le seul tenu de fournir toute formation supplémentaire requise par ses ressources pour se familiariser avec l'environnement de la tâche. Toutefois, le processus d'AT de la DP indique que l'entrepreneur ne sera informé d'aucune exigence particulière en matière de formation ou de sécurité physique, y compris la**

possibilité d'embarquer à bord d'un navire, avant que l'AT ne soit publiée. Le soumissionnaire demande donc respectueusement si l'entrepreneur sera remboursé pour le coût de toute formation requise qui n'est offerte que par le MDN ?

- R.9 Notre expert en la matière fournira les renseignements contextuels de sorte qu'il n'y aura pas de formation requise pour les ressources.
- Q.10 Reportez-vous à l'annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point C1.2 stipule que « le soumissionnaire se verra attribuer des points comme suit lorsqu'il fournit un exemple, en 500 mots ou moins ». L'État peut-il confirmer qu'il s'agit de 500 mots ou moins est par ressource et non par catégorie ?**
- R.10 Afin de laisser suffisamment d'espace pour une description correcte, 500 mots maximum par ressource par catégorie constitue une longueur appropriée.
- Q.11 Reportez-vous à l'Annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point CE9 indique que la note maximale est de 22 points. En additionnant les points, on arrive toutefois à 20 points disponibles (16 points sous « Facteurs à évaluer », 1 point pour la livraison aux FAC et 3 points pour l'anglais et le français). Pouvez-vous confirmer la note totale pour ce critère?**
- R.11 La note maximale pour le critère CE9 est effectivement de 20 points (voir la section ci-dessous pour les totaux modifiés).
- Q.12 Reportez-vous à l'Annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point CE10 indique que la note maximale est de 12 points. En additionnant les points, on arrive toutefois à 16 points disponibles (12 points sous « Facteurs à évaluer », 1 point pour la livraison aux FAC et 3 points pour l'anglais et le français). Pouvez-vous confirmer la note totale de ce critère?**
- R.12 Reportez-vous à la modification 001 de l'appel d'offres.
- Q.13 Reportez-vous au Volet de travail no 2 – Programmation de produits d'apprentissage en ligne personnalisés et rapides de l'annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point CE2.1 indique que la note maximale est de 160 points. En additionnant les points, on arrive toutefois à 120 points disponibles (8 catégories à 15 points par catégorie). Pouvez-vous confirmer la note totale?**
- R.13 Reportez-vous à la modification 001 de l'appel d'offres.
- Q.14 Reportez-vous au Volet de travail no 2 – Programmation de produits d'apprentissage en ligne personnalisés et rapides de l'annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point CE2.2 indique que la note maximale est de 50 points. En additionnant les points, on arrive toutefois à 40 points disponibles (les catégories a. et d. sont de 5 points chacune et les catégories b et c, de 15 points chacune). Pouvez-vous confirmer la note pour ce critère?**
- R.14 Reportez-vous à la modification 001 de l'appel d'offres.

Q.15 En raison de la complexité de la logistique lorsqu'il s'agit de recueillir correctement toutes les données demandées, de qualifier la pertinence de l'expérience par rapport au besoin, d'obtenir et de confirmer les références, d'obtenir l'approbation du client du MDN pour la divulgation de didacticiels classifiés à la Marine (comme demandé dans cette DP), ce qui prend du temps et n'est habituellement pas requis dans une DP, et de présenter tous les renseignements dans le format précisé par le client, serait-il possible de reporter la date de soumission au 25 avril.

R.15 Nous n'estimons pas nécessaire d'accorder une prolongation supplémentaire.

Q.16 Reportez-vous à la question 1 de la modification, à l'appendice 2 de l'annexe A - Ressources de services professionnels de l'entrepreneur et aux points b, d et e de la section 5.0 – Portée des tâches à l'annexe A - Énoncé des travaux. L'État peut-il réexaminer sa réponse à la Q.1, puisque les tâches énumérées dans la portée des tâches, plus particulièrement aux points b, d et e (comme la conception, l'analyse des méthodes, la scénarisation et l'évaluation - les trois premiers niveaux de Kirkpatrick, etc.) ne figurent dans aucune des tâches associées aux différentes catégories de ressources énumérées à l'annexe A. Selon l'expérience du soumissionnaire, ces tâches sont effectuées par les concepteurs pédagogiques et non par les rédacteurs techniques. Nous suggérons donc que les tâches b, d et e soient retirées de la section 5.0 - Portée des tâches si l'État souhaite conserver le rédacteur technique comme catégorie de ressources.

R.16 On a modifié ou supprimé les points b, d et e de la section 5.0 (voir les changements dans la section ci-dessous).

Q.17 Reportez-vous à la partie 3.0 - Exigences linguistiques de l'annexe A - Énoncé des travaux, à la page 26. Elle stipule que tout le contenu destiné à être téléversé dans le Réseau d'apprentissage de la Défense/Système de gestion de l'apprentissage (RAD-SGA) doit être offert dans les deux langues officielles. Toutefois, la DP ne fait état d'aucune exigence quant à la traduction ou à la vérification de la traduction des produits livrables de l'entrepreneur. La partie 3.0 précise seulement que les ressources de l'entrepreneur doivent être en mesure de communiquer efficacement, oralement et par écrit, dans les langues désignées dans l'AT. Le soumissionnaire effectue donc respectueusement les demandes suivantes.

- a. Si l'on s'attend à ce que l'entrepreneur traduise tous les produits livrables dans les deux langues officielles, le coût de la traduction sera-t-il accepté comme « Autres dépenses directes » tel que défini à l'annexe B - BASE DE PAIEMENT?
- b. Le Canada peut-il confirmer que la base de données terminologique et linguistique TERMIUM Plus constitue la principale référence pour la terminologie et la traduction approuvées?
- c. Si, au cours de la réalisation des travaux, l'entrepreneur rencontre de nouveaux termes techniques propres au MDN qui ne figurent pas dans la base de données TERMIUM Plus, le Canada coordonnera-t-il l'approbation et la traduction de la nouvelle terminologie avec le Bureau de la traduction, par l'entremise du Comité de terminologie de la Marine royale du Canada ou d'un organisme semblable?

R.17 a. Non, les tarifs fermes tout compris demandés dans la présente DP devraient couvrir le coût de toutes les tâches que l'entrepreneur doit exécuter dans l'énoncé des travaux.

-
- b. Oui, TERMIUM Plus constitue la principale référence en terminologie et en traduction.
 - c. Oui, le MDN fournira une traduction approuvée de la terminologie propre au MDN.

Q.18 Reportez-vous à la partie 18.0 - Lieu des réunions de l'annexe A - Énoncé des travaux, à la section 18.0 Lieu des réunions (p. 33). Le point 18.1 stipule que « pour toute réunion ou autre tâche exigée dans le cadre de ce contrat, la méthode préférée sera par vidéoconférence ou téléconférence ». Le Canada peut-il confirmer si la vidéoconférence Skype constitue un moyen acceptable de répondre à cette exigence ?

R.18 Skype ne constitue pas une solution acceptable, car elle est bloquée par notre pare-feu. À l'heure actuelle, la meilleure option est la téléconférence, que le MDN ou l'entrepreneur peut organiser.

Q.19 Reportez-vous à l'Annexe E - Critères obligatoires et cotés. Le point C1.1 (p. 81) stipule que des points seront attribués pour les jours facturables accumulés par le soumissionnaire au-delà des jours de facturation minimum suivants :
1) Rédacteur technique principal;
2) Rédacteur technique intermédiaire.
L'État peut-il confirmer qu'on peut employer plusieurs projets pour démontrer chaque catégorie de ressources ?

R.19 Oui, plusieurs projets peuvent être utilisés pour démontrer chaque catégorie de ressources.

Q.20 Reportez-vous à l'annexe E - Critères obligatoires et cotés. Les points C1.2, C2.3, C2.4 et C2.5 stipulent que le soumissionnaire se verra attribuer des points comme suit lorsqu'il fournit un exemple, en 500 mots ou moins, de ses travaux antérieurs réalisés au cours des cinq années précédant la clôture de l'appel d'offres et démontrant la prestation de services comprenant la technologie ou l'environnement suivant.

a. La Couronne peut-elle confirmer que la limite de 500 mots ou moins vise une catégorie de ressources ?

b. Peut-on utiliser plusieurs contrats pour démontrer le besoin ?

R.20 a. Clarification : il s'agit de 500 mots ou moins par ressource et non par type de ressource.

b. Oui, plusieurs contrats peuvent être utilisés pour démontrer le besoin.

1. À l'annexe E - CRITÈRES OBLIGATOIRES ET COTÉS, à la colonne du point technique du critère coté pour l'entreprise CE9 :

SUPPRIMER : maximum de 21 points.

INSÉRER : maximum de 20 points.

2. À l'annexe E - CRITÈRES OBLIGATOIRES ET COTÉS, à la section 2 - Critères techniques cotés :

EFFACER :

Catégorie		Maximum de points techniques alloués	Note de passage (60 %)
1	Notation des entreprises	335	201
2	Services de conception et de développement éducatifs	45	27
3	Programmation de produits d'apprentissage en ligne personnalisés et rapides	238	143
4	Conception et développement multimédia	142	85
5	Gestion de projet	40	24
		800	480

INSCRIRE :

Catégorie		Nombre maximal de points techniques disponibles	Note de passage requise (60 %)
1	Notation des entreprises	334	200
2	Services de conception et de développement éducatifs	45	27
3	Programmation de produits d'apprentissage en ligne personnalisés et rapides	238	143
4	Conception et développement multimédia	142	85
5	Gestion de projet	40	24
		800	480

3. À l'annexe A – Énoncé des travaux, supprimer entièrement les points b, d et e de la section 5.0 - Portée des tâches et les remplacer par :

b. Conception : scénarisation, prototypage;

d. Documents à l'appui des cours : guides de l'étudiant, guides de l'instructeur et manuels d'entretien;

e. Intentionnellement laissé vide;

4. À l'annexe B - Base de paiement

SUPPRIMER : la section A 2.2 - Autres dépenses directes;

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0103-166712/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W0103-166712

N° de la modif. - Amd. No.

002

N° du dossier - File No.

W0103-166712

Id de l'acheteur - Buyer ID

N° CCC/ CCC No. - N° VME/ FMS No.

SUPPRIMER :.la section A 3.0 - Coût total estimatif – Période du contrat : (insérer le montant montant lors de l'attribution du contrat).

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.